

Comité technique de réseau du 6 octobre 2020

Fiche n° Trajectoire éditique

Le renouvellement des matériels des chaînes éditiques, sur la période 2020-2021 a été présenté dans la fiche n° 7 du groupe de travail du 30 octobre 2019, puis présenté et discuté lors du groupe de travail du 10 septembre dernier. Les marchés d'acquisition de matériel ont été notifiés en juin 2020 et les premières commandes de matériels, lignes d'impression et de mise sous enveloppe, ont été passées début juillet. Les premières installations ont débuté et se poursuivront en cette fin d'année 2020 à Meyzieu.

I – Avancement du projet

La procédure du marché négocié avec mise en concurrence avait été retenue, elle a permis de sécuriser les choix. Les sociétés Canon (impression) et DMT Solutions France (ex-Blue Crest, mise sous enveloppes) ont remporté ces marchés.

Tous les ateliers éditiques cibles vont disposer d'un matériel haut de gamme de conception très récente et très performante.

Sur les quatre ateliers, deux avaient déjà été précisés en 2019, Meyzieu et Poitiers.

Des ateliers associant des personnels des ESI de Meyzieu et de Poitiers et les fournisseurs retenus ont été conduits afin de préparer l'installation des machines et les travaux préalables dans le respect des conditions de travail des agents. L'acquisition des mises en caissettes et en structures automatiques pour limiter la pénibilité au travail a été réalisée.

Concernant les deux autres ateliers (parmi Nemours, Marseille, Reims, Clermont-Ferrand et Strasbourg) les études techniques, immobilières et sociales annoncées dans la fiche du groupe de travail du 30 octobre conduisent à retenir les sites de Nemours et Reims. La fermeture de l'atelier non industriel de Limoges avait déjà été annoncée lors du précédent groupe de travail.

En pratique, l'installation des machines est prévue ainsi :

– Meyzieu :

- livraison de trois imprimantes et de deux machines de mise sous enveloppe en septembre/octobre 2020 et finalisation de l'installation à l'issue des travaux tout début 2021,
- installation des trois dernières machines de mise sous enveloppe début d'année 2021,
- retrait des anciens matériels dès les premières installations finalisées.

– Poitiers :

- retrait des anciens matériels fin octobre 2020,
- installation de deux imprimantes et de deux machines de mises sous plis en fin d'année 2020 à l'issue des travaux d'aménagement du site.

– Nemours et Reims :

- installation des deux imprimantes et des deux machines de mise sous enveloppe entre fin avril et début juillet 2021, avec en préalable le retrait des anciens matériels.

Un accompagnement du constructeur au bénéfice des agents est assuré pendant un trimestre après la formation pour chaque ligne de production installée.

Les ateliers de Clermont-Ferrand, Marseille et Strasbourg fermeront le 1^{er} septembre 2021. L'atelier de Limoges fermera le 1^{er} septembre 2022.

Les modalités de fonctionnement cible des ateliers ainsi équipés, sur la base d'une généralisation du travail en équipe, ont été présentées au groupe de travail du 10 septembre dernier et seront déclinées dans les comités techniques locaux concernés. Les points de vigilance mentionnés par les organisations syndicales le 10 septembre dernier y seront spécifiquement examinés (compatibilité avec le temps partiel, accessibilité des sites aux horaires envisagés, conditions matérielles de l'équipement des agents – vestiaires et casiers, équipements de protection individuelle). Le résultat de ces travaux sera partagé lors du plus prochain groupe de travail.

Enfin, le régime indemnitaire, également évoqué par les organisations syndicales, est en cours d'examen avec le SRH, il sera présenté au groupe de travail consacré aux sujets indemnitaires.

II – Les mesures d'accompagnement

Pour les sites qui ne seront pas conservés, la DGFIP mettra en place les mesures d'accompagnement suivantes :

- un entretien individuel de reconversion professionnelle : Un ou plusieurs entretiens seront conduits avec chacun des 71 agents concernés. Lors de ces entretiens, l'agent pourra se faire accompagner par la personne de son choix. Ces entretiens seront organisés par le supérieur hiérarchique de l'agent en lien avec le service des ressources humaines de la DiSI. L'objectif est de créer un temps d'échange avec l'agent sur ses attentes et ses éventuelles interrogations et lui permettre de compléter son information sur ses différentes possibilités de reconversion et d'exprimer ses choix prioritaires ;
- les perspectives de reconversion : Les agents dont le service est fermé bénéficieront des garanties prévues dans les instructions RH pour les agents des DiSI dont le poste est supprimé ou transféré en cas de réorganisation de leur mission.

Comme cela a été évoqué avec les organisations syndicales, le déroulement dans la durée de cet accompagnement fera l'objet d'un suivi précis, qui sera partagé avec elles.

Enfin, la DGFIP a obtenu un budget du fonds de transformation ministériel pour mettre à disposition de nouveaux clients le service Clic'ESI afin d'imprimer le courrier égrené d'autres directions et ministères. Ce service, baptisé Imprim'FiP, est en expérimentation avec la DGCCRF et a déjà permis d'imprimer 7 663 plis pour cette direction sur les 8 premiers mois de l'année 2020.